

Politiques culturelles et polémiques médiatiques

Vincent Dubois

▶ To cite this version:

Vincent Dubois. Politiques culturelles et polémiques médiatiques. Politix, 1993, 24, p. 5-19. halshs-00491425

HAL Id: halshs-00491425 https://shs.hal.science/halshs-00491425

Submitted on 11 Jun 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Politiques culturelles et polémiques médiatiques

Notes de lecture en guise d'introduction

Vincent Dubois CERIEP Institut d'Etudes Politiques de Lyon

«La France est la seule démocratie libérale qui encourage à ce point ses activités culturelles. Cette singularité inspire périodiquement des ouvrages ayant en commun d'hésiter entre l'essai et le pamphlet, du fait que tout auteur est partie prenante à un débat inévitablement politique»¹. Ainsi, la spécificité française en matière culturelle aurait-elle partie liée aux controverses sans cesse renouvelées sur le bien-fondé de l'intervention publique dans ce domaine. De fait, une importante littérature traite de «la Culture» et de «l'Etat», de leurs «natures» respectives et de leur compatibilité, discute des rapports qu'entretiennent, devraient ou ne devraient pas entretenir ces deux entités. Ce faisant, cette littérature et les nombreux commentaires qu'elle suscite, même lorsqu'il s'agit de les dénoncer, contribuent à faire exister les «politiques culturelles» et structurent les représentations dont elles sont l'objet.

Si l'on prend au sérieux le postulat selon lequel une «politique» existe avant tout par les représentations qui en sont produites, revenir sur de tels écrits et sur la polémique dans laquelle ils s'insèrent s'impose comme un préalable indispensable à l'analyse. C'est à ce préalable que voudraient contribuer les notes qui suivent. Préalable d'autant plus nécessaire pour les politiques culturelles que les débats qui les entourent revêtent une importance particulière. Ni leur légitimité ni leur existence n'étant fermement établies, elles reposent, plus encore que d'autres «politiques», sur les paroles qui leur donnent corps et sens. Les dénonciations et remises en cause dont elles peuvent faire l'objet en exercent donc d'autant plus de force.

Après la controverse initiée par Alain Finkielkraut², nombre d'auteurs ont pourfendu le «languisme», plus rares étant ses laudateurs. A la fin des années 1980 et surtout au tout début des années 1990, se développe ainsi ce qu'il est convenu d'appeler un débat sur la culture qui, en France, passe par un débat sur les politiques culturelles. Après dix «années Lang», les rétrospectives -plus ou moins critiques- sont à l'ordre du jour. En 1991, un volumineux document retraçant les réalisations de la décennie est réalisé par le ministère de la Culture, qui, par ailleurs, commande six films sur le sujet³ et lance une collection «Etat et Culture» à la Documentation Française. Mais, surtout, de nombreux dossiers paraissent dans la presse et les revues intellectuelles intermédiaires⁴, et plusieurs ouvrages sont publiés⁵. Croisant nombre de

¹. Bertrand Poirot-Delpech, «Culture égale propagande ?», *Monde (le)*, 6/9/1991, p. 13.

². Finkielkraut (A.), *La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, 1987. Le relativisme culturel est également dénoncé dans l'*Eloge des intellectuels*, de Bernard-Henri Lévy. Ces thèses font écho au best-seller américain d'Allan Bloom, *The Closing of the American Mind*, New York, Simon & Schuster, 1987 (trad. française, *L'Ame désincarnée*, Paris, Julliard, 1987), qui dénonce les «effets pervers» sur l'enseignement de la proclamation de l'égalité des cultures .

³. La série, intitulée «La culture en chantiers», a été diffusée sur Antenne 2 aux mois de mai et juin 1991.

⁴. Les revues *Commentaire*, *Esprit*, *Le Débat*, *Après-demain*... ont toutes consacré dossiers spéciaux, enquêtes et articles à cette question au cours de ces trois dernières années.

⁵. Un recensement rapide permet de compter pas moins de cinq ouvrages portant spécifiquement sur ce thème pour la seule année 1992. Cf. Abirached (R.), *Le théâtre et le prince*, Paris, Plon; Leniaud (J.-M.), *L'utopie française*, Paris, Mengès (Préface de Marc Fumaroli); Zadig, *L'implosion française*, Paris, Albin Michel;

thématiques intellectuelles récentes, telles que la post-modernité, la montée de l'individualisme, les prophéties du déclin ou la crise de l'Etat providence, «l'Etat et la Culture» fait aujourd'hui partie des problèmes produits par le cercle des intellectuels médiatiques¹.

Dans ce débat, deux ouvrages occupent une place centrale. Par la violence de leurs propos et les positions de leurs auteurs -respectivement professeur au Collège de France et ex-directeur de la Musique et de la Danse au ministère de la Culture- *L'Etat culturel*, de Marc Fumaroli et *La comédie de la culture*, de Michel Schneider sont placés au cœur de la polémique². Si les deux auteurs ne défendent pas des positions identiques -*La comédie de la culture* est présentée par son auteur comme une réponse «de gauche» à l'attaque «de droite» faite par Fumaroli- l'un et l'autre défendent des thèses auxquelles on peut trouver de nombreux points communs. Le principal tient au fait qu'il ne s'agit pas de simples dénonciations «d'affaires» -comme les polémiques liées aux Grands Travaux présidentiels- mais d'une véritable remise en cause de la légitimité d'une politique culturelle d'Etat. Remise en cause générale, ces livres ont suscité un grand nombre d'articles dans la presse, provoqué des démentis formels, des réajustements, conforté des prises de position antérieures ou en ont permis de nouvelles... En bref, ils ont structuré la «doxa intellectuelle» en matière de politique culturelle³. Revenir sur ces deux ouvrages permet donc, au delà des livres en eux-mêmes, de contribuer à une sociologie du débat sur «l'Etat et la Culture».

On présentera tout d'abord ce qui apparaît comme le nœud gordien des deux essais, qui entremêle les problèmes de définition de la culture et ceux de l'intervention de l'Etat pour stigmatiser leur construction actuelle et y offrir une alternative. A la fois dénonciateurs et prescriptifs, ces ouvrages tendent explicitement à modifier une situation qu'ils décrivent comme déplorable. Quels peuvent être les effets de ces discussions théoriques ? Il faut, pour le comprendre, revenir sur le statut particulier de ces ouvrages. Jouant sur plusieurs tableaux, les auteurs cumulent les profits médiatiques du pamphlet avec la reconnaissance dévolue aux ouvrages «sérieux». La portée des propos qu'ils tiennent n'en est que plus grande, leurs usages possibles plus variés, et leurs effets plus importants⁴.

«L'Etat» et le «relativisme culturel»

Les topiques sur «l'Etat et la Culture», lieux communs apparemment savants, occasions de dissertations philosophico-littéraires et de prises de position politiques plus ou moins euphémisées, abordent volontiers les problèmes de définitions. Définition de «la Culture», tout d'abord, question «théorique» s'il en est, propice aux effets de science comme aux jugements sociaux. Définition de l'Etat, ensuite, car discuter de ses «fonctions culturelles», c'est, plus largement, prescrire le rôle qu'on entend lui voir jouer dans la régulation des

Bonnier (H.), Lettre recommandée à Jack Lang et aux fossoyeurs de la culture, Monaco, Editions du Rocher ; Temkine (R.), Le théâtre en l'Etat, Paris, Editions Théâtrales.

¹. A tel point que plusieurs articles proposent des synthèses permettant de se repérer dans ce débat. Cf. en particulier Jérôme Garcin, «De l'anti-Lang considéré comme un bel-art», *L'Evénement du jeudi*, 21-27 janvier 1993 et Philippe Forest, «Le concept contemporain de culture», *Cahiers français*, n° 260, mars-avril 1993, dossier «Culture et société».

². Fumaroli (M.), L'Etat culturel. Essai sur une religion moderne, Paris, Editions de Fallois, 1991; Schneider (M.), La comédie de la culture, Paris, Seuil, 1993.

³. Sur la «doxa intellectuelle», cf. Pinto (L.), «La doxa intellectuelle», *A.R.S.S.*, n° 90, 1991 et, entre autres, Bourdieu (P.), «Penser la politique», *A.R.S.S.*, n° 71/72, mars 1988.

⁴. Je tiens à remercier Philippe Poirrier pour ses indications. On pourra se reporter à sa notice sur «Les intellectuels et la remise en cause du ministère de la Culture de 1987 à 1993» dans le *Dictionnaire des intellectuels*, à paraître aux éditions du Seuil en 1994.

rapports sociaux. Ces deux querelles de définition s'articulent autour d'une question centrale : celle du relativisme culturel, résultat de politiques «démagogiques» qui impliquerait que soient remises en cause les bases sur lesquelles s'est développée l'intervention publique. L'intervention de l'Etat aurait transformé la définition de la culture. En retour, cette «dérive sémantique» aurait «fait sortir l'Etat de son rôle». Sur quelle base l'Etat doit-il dès lors fonder son action ?

La fin de la culture?

Les problèmes de définition font partie des interrogations obligées de tout discours sur «la culture»¹. Mise en avant de la «hauteur de vue» de celui qui se livre à de telles discussions ou actualisation pratique d'un problème «conceptuel», l'accent est généralement porté sur les difficultés de conférer au mot un contenu précis. Fumaroli et Schneider vont plus loin quand ils dénoncent, à la suite de l'auteur de *La défaite de la pensée*, son extension indue, et proposent d'en revenir à de plus modestes proportions, mais pour servir de plus hautes ambitions. C'est ainsi que, pour préserver les nobles choses qu'il contient (les «véritables» arts, lettres, œuvres…) menacées par les choses ignobles qu'il ne devrait pas contenir (les cultures au pluriel, minoritaires, populaires, ethniques…) les deux essayistes proposent d'abandonner le mot. Il faut donc choisir entre deux fins pour «la Culture» : le déclin funeste des œuvres perdues au sein d'une «culture» à la fois «marchandisée» et «ethnologisée», ou l'éradication salvatrice d'un vocable usé par trop d'abus.

Le mot est d'abord suspect par ses origines. Fumaroli dénonce son caractère «étranger» : c'est à la fois *Kultur* en allemand et «culture» des anthropologues anglo-saxons (p. 170). Autant dire qu'il porte en lui-même les dangers de ses usages abusifs : contre la «civilisation» (les Lumières du XVIIIe), au service de l'Etat (Kulturkampf) sans hiérarchie ni limite (au sens de l'ethnologie)². Schneider ne dit guère autre chose, lorsqu'il parle d'un mot aussi «prestigieux» que «confus». Il faut donc abandonner «culture», et pour remplacer ce mot, nul besoin d'en inventer un autre. L'histoire en recèle en effet de préférables : «Arts et lettres» conviendrait à Fumaroli. Quant à Schneider, il préfère revenir aux anciennes appellations ministérielles :

«Dire, comme autrefois, "affaires culturelles" indiquait au moins qu'il y en avait d'autres qui ne l'étaient point. Le pluriel de bon aloi gardait un air de modestie, comme les affaires sociales ou les affaires étrangères. L'appellation *secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts* avait naguère au moins le mérite de la discrétion (secrétariat et non ministère) et de l'exactitude : on peut la préférer à un ministère des Artistes qui n'ose pas dire son nom» (p. 63).

Ces désignations, plus restreintes, ont selon les auteurs le mérite de ne pas «tout mélanger» : elles évitent l'amalgame réalisé avec la «culture». Car c'est bien «d'amalgame» qu'il s'agit : en étant utilisé pour désigner à la fois les œuvres que prétendent défendre Fumaroli et Schneider et les expressions parfois «pathologiques» de la société (rock, tag, rap...), le mot «culture» produit un effet de mise en équivalence qui, selon ces auteurs, est une dangereuse confusion. Cette «confusion», mettant en cause la «hiérarchie des valeurs» fait la part belle aux «inepties» dont elle permet la promotion, au détriment des «œuvres de l'esprit» qu'elle dévalorise. Elle a pour devise «tout est culture» et pour principe le relativisme culturel. Les responsables en sont Jack Lang, qui a fait de la devise un slogan, et les sciences sociales, qui,

¹. Pour ne prendre que des exemples récents, cf. Abirached (R.), *op. cit.* «Culture : les avatars d'une notion», p. 28 et suivantes ; Bonnier (H.), *op. cit.* p. 19-24 ; Rigaud (J.), «Un mot encombrant», p. 29-37, in *Libre culture*, Paris, Gallimard-Le Débat, 1990.

². On trouvera les plus fortes dénonciations des usages du mot «culture» aux pages 169 et surtout 173.

en étudiant «les cultures» des sociétés extra-européennes ou en pointant les fondements sociaux des jugements esthétiques, ont fourni au relativisme sa justification scientifique.

Les fins de l'Etat

On ne comprend pleinement les enjeux des discussions sur la définition de la culture qu'en les rapportant à la dénonciation du relativisme culturel, dénonciation qui ne prend tout son sens que lorsqu'elle ouvre la voie à une prescription du rôle de l'Etat. Car s'ils prônent le démantèlement du ministère de la Culture, Fumaroli et Schneider n'en proclament pas moins la nécessité d'une intervention de l'Etat. Contrairement aux propos d'artistes (de Dubuffet à Ionesco) prompts à la provocation, contre un «laissez-faire» intégral au profit des seules industries culturelles qu'ils n'éxécrent pas moins que la «bureaucratie», Schneider et Fumaroli préconisent une intervention publique, intervention qui doit s'exercer sur des bases rénovées, selon des principes réaffirmés et en vue d'objectifs redéfinis. Destruction pamphlétaire d'une politique, ces deux ouvrages sont donc aussi, par leurs préconisations et les aspirations qui s'y expriment, des programmes politiques.

C'est à une véritable dénonciation de ce qu'il appelle «l'Etat culturel», Léviathan totalitaire par nature puisque fondé sur une acception totalisante du mot «culture», que se livre Fumaroli. Tout serait «culturisé», au profit de la médiatisation d'un Prince narcissique et de bureaucrates culturels trompant une foule de «gogos», et au détriment de la «vraie» culture, celle des Arts et des lettres¹. Schneider dénonce également les risques inhérents aux politiques culturelles. Son livre suit un plan où se succèdent «les acteurs» («les politiques n'ont-ils pas assujetti les artistes» ?), «la pièce» (la politique culturelle n'a-t-elle pas «noyé les œuvres de l'esprit dans la consommation de l'insignifiant ?») et enfin «le public» («l'action menée n'a-t-elle pas manqué ce qui était sa seule visée légitime, l'obligation, pour un Etat démocratique, de démocratiser l'accès aux œuvres d'art ?» p. 13). Il démonte ainsi les «contradictions internes» des politiques menées.

«Un syllogisme fatal préside au destin de la politique culturelle :

- 1) tout est culturel dans la vie sociale :
- 2) l'Etat est et doit être culturel;

3) donc, l'Etat a vocation à traiter toute la vie sociale, conclusion non dite comme telle, mais présente tout au long des années Lang. [...] L'ennui est que, la majeure est la mineure de ce syllogisme étant également fausses, la conclusion ne saurait être juste» (p. 66).

Mais les auteurs ne se cantonnent pas à la démolition d'un système à leurs yeux funeste, et appellent de leurs vœux une intervention entièrement renouvelée. Ce que doit faire l'Etat, selon Schneider, c'est enseigner, conserver et réglementer. Pour ce faire, un secrétariat d'Etat suffirait, ou, mieux, trois directions rattachées à de grands ministères (Education nationale, Environnement, Industrie). Il faut en revanche arrêter tout ce qui s'apparente à un mécénat public (p. 148). Les préconisations de Fumaroli ne sont pas très éloignées, qui appellent la création d'un «ministère du Patrimoine» en liaison avec celui de l'Education nationale (p. 252). En revanche, l'affirmation des «principes» et la fixation des objectifs qui président à ces préconisations diffèrent sensiblement. Schneider érige en principe intangible la démocratisation de l'accès à la culture, que l'Etat doit permettre «sans démagogie ni concessions sur le contenu» (p. 129). Seule cette référence démocratique permet selon lui de concilier une position «de gauche» avec une véritable «exigence» culturelle.

^{1.} On trouvera la présentation la plus complète de la «thèse» de Fumaroli à la page 46 de son introduction.

«Ce n'est pas être de droite que de dire que tout n'est pas culture, et de penser qu'il existe bien une hiérarchie des genres. [...] Que tous soient égaux en droits devant la culture ne veut dire ni que tous se valent, ni que tout se vaut. [...] La vraie culture, rendue accessible au plus grand nombre, ces deux aspects devraient être la pierre de touche d'une politique de gauche» (p. 176-177).

Fumaroli, lui, sur la base des «lumières» de l'Université, assigne à l'Etat, mais pas à lui seulement, une mission d'ordre «éthique» : il faut favoriser «ce qui, dans notre propre tradition, nous permet de dépasser le pur utilitarisme qui préside avec succès à la démocratie américaine». Sur cette base, pourra être menée une véritable mission de civilisation : «l'esprit français, l'esprit européen doivent se livrer à une remémoration qu'ils sont seuls, en Occident, à pouvoir faire au nom de tous les peuples assaillis par une cruelle actualité immédiate» (p. 130).

Les conditions du succès

De telles «thèses» présentent l'attrait de propos iconoclastes qui se veulent à contre-courant des fausses croyances collectives, et l'ambition des prédications de ceux qui s'érigent en directeurs de la conscience nationale. Fumaroli et Schneider ont de fait obtenu un indéniable succès. Succès commercial et médiatique, avant tout, mais aussi réussite que l'on peut mesurer à l'ampleur des débats qu'ils ont suscité. La parution de ces livres ont assuré à leurs auteurs une notoriété à laquelle ils ne pouvaient prétendre auparavant. Fumaroli, universitaire reconnu par ses pairs mais connu d'eux seulement, est devenu, grâce à *L'Etat culturel*, l'auteur d'un best-seller, réédité en format de poche moins d'un an après sa parution, une personnalité courtisée par les médias, sollicitée pour de multiples colloques et dont la préface vaut argument commercial¹. Schneider a bénéficié d'une promotion comparable².

Mais les thèses défendues ne portent pas en elles-mêmes les conditions de leur efficacité. Il convient dès lors de s'interroger sur les conditions d'un tel succès, le créneau des publications sur «l'Etat et la Culture» étant loin d'être inoccupé. Les positions des auteurs fournissent un premier élément de réponse : positions établies et *a priori* légitimes pour traiter d'un tel sujet, elles donnent du poids aux propos. Mais elles ne suffisent pas à elles seules à expliquer l'audience recueillie. On peut, à titre d'hypothèse, penser que l'ambivalence, ambivalence des auteurs et de leurs prises de positions, fournit l'un des facteurs explicatifs du succès. Elle leur permet en effet de «ferrailler» dans des champs différents sans se plier aux règles qui les régissent. Ils étendent ainsi la portée de leur propos en esquivant toute sanction. De plus, l'ambivalence permet de nombreuses lectures différentes. Partant, elle multiplie les types de lecteurs potentiels et les possibilités de réception, de réappropriation, d'usages et d'effets. Autant dire qu'elle contribue largement au succès.

¹. Comme en témoignent les bandeaux voyants «Préface de Marc Fumaroli», plus gros que le titre de l'ouvrage préfacé, autour par exemple de *L'utopie française* de Jean-Michel Leniaud, *op. cit.* Son ouvrage a par ailleurs permis à Fumaroli d'obtenir l'attention des médias étrangers (de nombreux articles de la presse européenne lui sont consacrés) ou d'accéder à de nouveaux lieux de consécration intellectuelle (une journée «autour du livre de Marc Fumaroli» a été organisée par la Collège International de Philosophie, le 6 juin 1992).

². En témoigne le nombre important d'articles de presse qui lui sont consacrés, ou encore, sa présence parmi les «cent écrivains», interrogés par L'Evénement du Jeudi sur leurs intentions de vote et leur conception de l'engagement politique. L'Evénement du Jeudi, 18 mars 1993. Notons également que tous deux sont invités à l'émission télévisée «Bouillon de culture». Alors que personne sur le plateau n'était réellement invité comme contradicteur de Marc Fumaroli, (Philippe Meyer défendant les mêmes positions et Patrice Chéreau ne leur opposant guère d'arguments), Jack Lang, Pierre Boulez -fortement mis en cause dans le livre- auxquels se sont joints Edmonde Charles-Roux et Didier Fusillier, directeur du centre culturel de Maubeuge, ont transformé Michel Schneider d'accusateur en accusé. Un encart publicitaire des éditions du Seuil avait annoncé : «Du rififi culturel chez Bernard Pivot» (Le Monde, 19 février 1993).

On reviendra tout d'abord, pour le montrer, sur les stratégies de présentation des auteurs et de leurs livres. Stratégies qui permettent à la fois l'investissement d'espaces différents et l'évitement des critiques. L'économie de leurs «démonstrations» vient renforcer ce statut polymorphe et cette multiplicité des réceptions possibles. Un ton polémique et un style travaillé permettent l'accès au marché du «grand public cultivé», l'érudition «historique», les références savantes ou l'analyse «de l'intérieur» viennent donner au propos toute la force du «vrai». Ainsi, leur caractère à la fois «iconoclaste» et «sérieux» procure à ces ouvrages une position ambivalente mais centrale dans un espace de débat qu'ils contribuent largement à former

L'ambivalence comme ressource

Les deux auteurs mobilisent des figures emblématiques auxquels ils aspirent à se voir comparer. On aurait en Fumaroli un Tocqueville, maniant analyse historique et comparaison internationale pour prévenir les dangers de la «culturocratie», et en Schneider un Saint-Simon, décrivant sans complaisance la vie de la cour en temps de pouvoir socialiste. La manière dont les deux auteurs plantent le décor le montre bien : Fumaroli entre en matière en décortiquant le vocabulaire d'une campagne de communication culturelle, Schneider en décrivant sur un ton acerbe et dans un style littéraire une réception offerte par le ministre. Mais ces références ne sont pas seulement ennoblissantes ; elles permettent le double jeu de la légitimité intellectuelle et du pamphlet politique sur lequel les auteurs fondent leur succès.

Ainsi, la présentation au dos de *L'Etat culturel* qualifie l'ouvrage «d'enquête historique», avant de le promouvoir en «réflexion sur le destin des lettres et des arts français sous l'empire de l'Action culturelle de l'Etat» puis de l'ériger en «un véritable examen de conscience national, politique et moral». Ce faisant, elle permet d'imposer une lecture à géométrie variable, cumulant la légitimité scientifique, attestée par la position de l'auteur (professeur au Collège de France) comme par la caution des pairs mobilisés pour l'occasion¹, et la liberté de ton de l'essai d'un citoyen à qui on ne saurait reprocher ses prises de position proprement idéologiques. Alors qu'il joue sur le registre savant, Marc Fumaroli peut ainsi désamorcer toute critique émanant de spécialistes du sujet traité².

L'ambiguïté de *La comédie de la culture* est largement le fait de la position de son auteur. Schneider, qui se présente avant tout comme un «serviteur de l'Etat» (énarque, ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, directeur de la Musique et de la Danse de 1988 à 1991), est aussi l'auteur de «plusieurs essais sur l'art» et signe sous le titre «écrivain et psychanalyste» lorsqu'il publie un article généraliste dans la presse. Démissionnaire de son poste, pour des questions «d'honneur», ce fonctionnaire à vocation intellectuelle donne à son ouvrage un titre résumant à lui seul toute l'ambivalence de son propos. Hésitant entre *La comédie du pouvoir* de Françoise Giroud et *La tragédie de la culture* de Georg Simmel, *La comédie de la culture* se veut à la fois une dénonciation de l'intérieur des «coulisses» d'un Etat-spectacle peu reluisant et une analyse, étayée de références intellectuelles (Marx,

¹. Comment lire autrement la note de la page 66 où l'auteur remercie Maurice Agulhon, son homologue au Collège de France, «qui a lu ce chapitre sur épreuves» et a eu «la générosité» de lui communiquer quelques précisions?

². «Ce que mes critiques font semblant de ne pas voir, répond-il aux historiens qui l'ont mis en cause, c'est le genre dont relève mon essai. [...] J'ai écrit ce livre en citoyen, en honnête homme s'adressant à d'autres citoyens et honnêtes gens, dans une conversation argumentée, mais animée et passionnée, puisque touchant au bien public». *Le Débat*, n° 70, mai-aôut 1992.

Habermas, Voltaire, Musil, Tocqueville, Bourdieu...), des relations de «l'artiste et du politique», «couple de la modernité étatique qui n'a pas encore trouvé son Max Weber» (p. 29).

C'est donc bien une intervention sans sanction que rend possible cette ambivalence. Elle permet de se mesurer aux intellectuels reconnus, tout en évitant d'être soumis aux critères d'évaluation de la production savante. Fumaroli le démontre à merveille : quand il qualifie tour à tour son livre de «programme de recherche» et de «conversation argumentée» d'un «honnête citoyen», il tente de jongler avec plusieurs registres de légitimité sans avoir à subir aucune sanction quand il en transgresse les principes. Selon les critiques dont il fait l'objet, Schneider peut quant à lui faire valoir sa connaissance pratique du ministère ou au contraire sa distance critique «d'intellectuel». Cette caractéristique forme donc une ressource non négligeable dans le débat que ces ouvrages n'ont pas manqué d'occasionner. Elle étend également leur portée.

Un argumentaire à géométrie variable

La multiplicité des registres investis est repérable dans les stratégies de présentation ; elle l'est plus encore dans les stratégies de démonstration. Celles-ci consistent, pour les auteurs, à jongler avec une série de répertoires dont l'alternance permet de cumuler des niveaux de lecture différents et donc d'étendre la portée du propos. La référence historique, sources de références infamantes, vient également apporter un gage de «sérieux». Surtout, les dérives de «l'Etat», des «coteries» à l'utilisation de la culture à des fins de «propagande», sont particulièrement propices au double jeu de «l'analyse» et de la dénonciation.

Fumaroli, tout particulièrement, en appelle à l'histoire pour mieux servir sa dénonciation des pratiques actuelles. Le procédé est simple, et le résultat efficace auprès des lecteurs peu au fait de l'histoire en question. Il consiste à mettre en exergue l'ignominie d'un épisode historique, de préférence peu connu (par exemple, l'association «Jeune France» au début de la seconde guerre mondiale), en le comparant avec des faits cette fois plus connus et unanimement rejetés (comme par exemple le programme «Kraft durch Freude» de l'Allemagne nazie), puis à établir une continuité avec ce qui succède (les politiques culturelles de la Vème République), voire à faire de la suite un simple prolongement des expériences ignobles.

Jouant sur les mots et jouant avec l'histoire, Fumaroli utilise tout au long de son ouvrage la référence négative au «Kulturkampf». «Les origines, en dernière analyse, de l'Etat culturel sont bismarckiennes», affirme-t-il (p. 177). Convoquant tous les épouvantails de l'histoire contemporaine, il accuse les «intellectuels antifascistes», promoteurs des premières «Maisons de la Culture» (parmi lesquels Malraux) d'admirer le dirigisme culturel de Staline, puis rapproche l'action de Léo Lagrange de l'organisation des loisirs dans l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie. Après avoir dénoncé les agissements du Commissariat à la Culture dans le gouvernement de Lénine, il dresse un parallèle entre le discours sur «la recherche du bonheur» par les socialistes arrivés au pouvoir en 1981 et celui des révolutionnaires bolcheviks de 1917 (p. 177). Mais c'est la période de l'occupation qu'il sollicite le plus. C'est selon lui avec Vichy que «l'Etat culturel» «rentre dans nos mœurs», (p. 91). Outre l'école des cadres d'Uriage et Jeune France, on trouverait à cette époque tout ce qui forme les politiques culturelles actuelles. Ainsi, les «fêtes culturelles» de Lang seraient préfigurées par celles organisées sous Vichy. A propos des fêtes à la scénographie imposante organisées en 1942 (Pâques, Premier mai, Fête de Jeanne d'Arc, Noël) il s'interroge : «N'est-ce pas la prémonition du défilé Goude sur les Champs-Elysées et de la fête de Valmy, en 1989, sauf la participation populaire spontanée ?» (p. 112).

Seule une quelque peu mythique Troisième République «athénienne» cultivant les lettres, choyant ses universités et honorant artistes et savants, trouve grâce aux yeux de l'auteur, qui

se place de cette manière dans une opposition systématique aux défenseurs des politiques culturelles actuelles. Une telle reconstruction de l'histoire permet ainsi au professeur du Collège de France de rester «dans son rôle», tout en pratiquant de fait l'invective politique.

Un procédé du même ordre est employé à propos de l'Etat, les auteurs mêlant sans cesse l'observation à la dénonciation. C'est ainsi que l'institutionnalisation des politiques culturelles est décrite comme l'émergence d'une bureaucratie totalitaire, et que les rapports entre culture et communication sont indiqués comme preuve d'un but inavoué de propagande.

Le système de la «culture d'Etat» a développé une «bureaucratie culturelle» corruptrice et tentaculaire. Celle-ci a en effet donné naissance à des êtres hybrides, «militants bureaucrates», «théoriciens idéologues» et «affairistes» (Fumaroli, p. 241) pour lesquels il faut inventer de nouvelles appellations. Schneider les nomme tout à tour «les célibataires de l'art», en faisant référence à Proust, et les «culturateurs», mot qu'il est «obligé d'inventer» (p. 21-22 et p. 188 notamment). C'est qu'il ne saurait-être question pour ces auteurs de reprendre à leur compte les titres que se donnent eux-mêmes les animateurs, médiateurs, administrateurs, gestionnaires... culturels. Reprendre leur vocabulaire serait déjà cautionner ceux qui l'utilisent. Ces «oligarchies machiavéliques qui singent la monarchie et affectent la passion de l'égalité» (Fumaroli, p. 26) sont responsables de «la campagne de Russie de l'esprit français». Cette responsabilité collective est incarnée dans un système, celui «des camarades de parti, des hommes d'affaires à circonvenir, des artistes fidèles, en tout cas à la subvention, des pilleurs de cocktails» et des fonctionnaires vaniteux (Schneider p. 7-8). Système pervers qui permet aux uns et aux autres de se prendre pour ce qu'ils ne sont pas (le politique pour un artiste, et inversement), l'Etat culturel pour Fumaroli ou La comédie de la culture pour Schneider marquent le règne «des menteurs et des imposteurs» (Cf. notamment Schneider, p. 197).

Bureaucratie, coteries et intérêts privés forment des ressorts d'une dénonciation que le lien établi entre les politiques culturelles et la propagande, incarnation diabolique de l'Etat moderne, vient renforcer. Si Schneider se contente d'affirmer qu'un pour cent du budget pour la culture, c'est en fait un pour cent pour la communication du gouvernement (p. 88) ou d'associer spectacles d'Etat et «Etat-spectacle», (p. 196), Fumaroli va beaucoup plus loin. «Une des équivoques dont s'est chargé depuis 1930 le mot "Culture" tient certainement à ce qu'il a servi dès lors d'uniforme de vieille coupe à un monstre naissant, la propagande idéologique, le matraquage politique», écrit-il (p. 99), affirmant que «la Culture» est «l'autre nom plus noble de la propagande d'Etat» (p. 98). L'Etat français de Vichy, les activités propagandistes de Malraux avant son ministère, la médiatisation de Lang... tout autorise Fumaroli à agiter le spectre, (sans citer Tchakhotine) du «viol des foules».

Réappropriations et effets sociaux

Médiatisés pour mieux pourfendre la médiatisation, Fumaroli et Schneider ont indéniablement modifié, dans la fraction mobilisée de l'opinion, les représentations des politiques culturelles. Ouvrages au statut polymorphe, *L'Etat culturel* et *La Comédie de la culture* font l'objet de lectures variées qui étendent la gamme de leurs effets possibles. Ainsi, ils peuvent être diversement réappropriés, tans par des journalistes que par des agents directement intéressés aux politiques culturelles. Certes, ils n'emportent pas, loin s'en faut, une adhésion générale, l'ambivalence de leur propos pouvant être épinglée comme la preuve du caractère douteux des objectifs poursuivis. Mais les effets produits par ces livres ne se

réduisent pas à la somme des approbations qu'ils ont recueilli. Pour ces ouvrages à vocation polémique, les réactions violentes à leur encontre font aussi partie du succès ¹.

En dehors du livre lui-même, le jeu sur les ambiguïtés de L'Etat culturel est particulièrement repérable dans les commentaires qu'il suscite, dans lesquels il s'agit d'abord d'en donner la qualification adéquate. Ceux que leur position prédispose à rejoindre Fumaroli dans sa critique de «l'Etat culturel» peuvent parler d'un «pamphlet», mais au sens le plus noble du terme : il est «magnifique», c'est un «merveilleux essai, nostalgique et fécond»². Plus encore, «cet ouvrage est une contribution de première importance à la réflexion nécessaire sur ce que doit être la démocratie»³. Il faut ainsi démontrer à la fois la «vigueur» du propos qui le rend attrayant et son «sérieux» qui le rend crédible : «méditation savante mais non pédante» pour Jean-François Revel⁴, c'est à la fois «une analyse rigoureuse» et un «réquisitoire brillant, bouillant, iamais brouillon» pour Alain Pevrefitte⁵. A l'opposé, les rédacteurs de la revue Esprit -dont le fondateur est mis en cause dans l'ouvrage- dénonce la «polémique réactionnaire» de «l'essai pesant aux envolées de matamore» «d'un Léo Strauss pour salles de rédaction pressées, en mal de polémique de rentrée»⁶; les organes de la presse des professionnels de la culture répondent à un «brûlot» paru «dans un tapage médiatique pour le moins surprenant à propos d'un essai, d'une réflexion produite par un professeur au Collège de France obsédé par la confidentialité, dès lors qu'il s'agit "d'étude sérieuse" »7.

Une telle diversité des lectures possibles permet des usages non moins divers. Donnons-en quelques exemples. Le double jeu de Fumaroli lui permet à la fois d'être cité comme référence historique⁸ et, comme Schneider, de voir retraiter ses arguments en schèmes journalistiques. Ceux qui ont intérêt à la polémique se sont tout particulièrement emparé de ces livres pour v puiser des arguments ou en faire les instruments de validation de jugements antérieurs. La liste est longue en effet des articles et éditoriaux qui y font référence et ce faisant diffusent, en les simplifiant, les thèses des auteurs⁹. De manière plus directe encore, certains fonctionnaires fonctionnaires du Patrimoine auraient, dit-on, trouvé dans L'Etat culturel un argumentaire permettant de conforter leur position au sein de l'administration du ministère. Mais la réappropriation la plus importante est sans doute opérée par des agents politiques : lors de la campagne pour les élections législatives de mars 1993, les arguments de Schneider et Fumaroli ont largement été repris, tant pour dénoncer le «bilan socialiste» que pour élaborer des propositions alternatives. Tout particulièrement, un document de Jacques Toubon, préparatoire aux rencontres du RPR pour la culture, témoigne d'une lecture attentive de L'Etat culturel, cité en des termes flatteurs. Introduit par un préambule «historique» de nature à accréditer tant la thèse d'une «monarchie culturelle» que celle d'un budget occulte pour la

¹. On évoquera surtout ici la portée de *L'Etat culturel*, plus aisée à saisir du fait de la date de publication est antérieure.

². Express (l'), 29/8/1991, «Liberté, égalité, culture», Jean-Claude Casanova, p. 79.

³. Evénement du jeudi (l'), 28/8/1991, «La modernité comme paganisme des imbéciles», Philippe Meyer, p. 47.

⁴. Point (le), 7/9/1991, «La gonflette de la culture» p. 84-85.

⁵. Figaro Littéraire (le), 9/9/1991, «Culture, religion d'Etat», p. 3.

^{6.} Joël Roman, «Controverse. L'Etat culturel», Esprit, nº 175, octobre 1991, p. 149-157.

⁷. *Hexaméron, le magazine de l'investissement culturel*, n° 24, 1991, Editorial : «Lettre ouverte à Marc Fumaroli», Yann Barrailler-Lafond, Rédacteur en Chef, p. 2-3.

⁸. Cf. en particulier le manuel d'André Gueslin sur l'Etat (Collection Carré-Histoire), qui, retraçant l'histoire des politiques culturelles, fait référence aux écrits de Fumaroli de préférence à l'historiographie disponible sur le sujet.

⁹. Parmi cette longue liste, on citera le cas «exemplaire» du dossier que le Figaro Magazine a consacré au bilan du ministère Lang. Donnant la parole à Schneider dans un entretien, il est largement basé sur son ouvrage et sur celui de Fumaroli. Guy Sorman et Louis Pauwels, «Douze ans de vulgarité», *Figaro Magazine*, 13 février 1993.

communication du gouvernement, il met en garde contre «une certaine dérive universaliste du ministère de la Culture» et «l'extension continue du concept de culture» l. De même, on peut, sans surestimer l'influence de Fumaroli, déceler de très nettes ressemblances entre ses préconisations et le «programme culturel du RPR» qui met en avant «le rang de la France dans le monde» et donne la priorité au patrimoine et à l'enseignement artistique. Ainsi, *L'Etat culturel*, cité comme ouvrage historique, est directement utilisé pour les préconisations politiques qu'il contient.

Réappropriations mais aussi réfutations : le moindre des effets produits n'est sans doute pas dans les réactions négatives que ces ouvrages ont suscité. Sur le mode de l'imposition de problématique, ceux qui défendent globalement les attendus de ces politiques se voient désormais obligés de parler «contre» ces deux auteurs (cf. les allusions qui y sont faites dans les entretiens avec A. Girard et J. Dumazedier). Prophéties auto-créatrices, les critiques du «microclimat d'euphorie contagieuse» entourant en France les Affaires culturelles (Fumaroli, p. 18) ont contribué à transformer le «consentement unanime» en polémique virulente. Plus, on peut penser que la vigueur des critiques a pu contribuer à une certaine remobilisation. Sans ces textes accusateurs, aurait-on vu la publication d'autant d'articles défendant les «aspects positifs» des politiques menées ? Des intellectuels auraient-ils pris la peine de défendre ce qui n'aurait pas fait l'objet d'une accusation préalable³? De nombreuses observations -et notamment le déroulement de l'émission «Bouillon de Culture» avec Schneider- autorisent même à s'interroger sur l'effet paradoxal de légitimation que de tels ouvrages peuvent produire. Par la position de leurs auteurs et le ton souvent haineux qu'ils adoptent, ils ont en effet permis d'identifier globalement la critique des politiques culturelles, et en particulier du ministre Jack Lang, soit aux «élucubrations d'un érudit réactionnaire», soit au «règlement de compte» d'un ancien haut-fonctionnaire, dont la date de publication -trois mois avant les élections législatives- ne fait que renforcer les soupçons. Les dénonciateurs étant ainsi dénoncés, l'objet de la dénonciation initiale ne se trouve-t-il pas paradoxalement renforcé?

Des vertus heuristiques?

Modifiant la structure des prises de position et faisant l'objet de réappropriations diverses, ces ouvrages produisent donc des effets sur le sujet dont ils traitent. Mais ils peuvent être l'occasion d'une autre lecture, intéressant à un autre niveau l'analyste des politiques culturelles. En fournissant un contrepoint, parfois caricatural, aux discours officiels par lesquels ces politiques se donnent à voir, ils mettent à mal ce qui semble aller de soi. Partant, ils incitent à l'analyse autant qu'ils y font obstacle⁴. Même s'ils se contentent de dénoncer ce qu'il s'agirait de chercher à comprendre, Fumaroli et Schneider désignent ce qui peut «faire problème» et, ce faisant, suggèrent des points critiques à observer. La caricature et la production pamphlétaire pourraient ainsi avoir des vertus heuristiques : si ce n'était l'information préalable nécessaire à une lecture critique d'ouvrages dont l'honnêteté intellectuelle n'est pas la principale qualité, on pourrait les considérer, dans une phase exploratoire, comme une bonne manière d'entrer dans l'objet tant ils offrent un condensé des

¹. Jacques Toubon, «La politique culturelle de la France : Bilan et perspectives», Paris, multigraphié, janvier 1993.

². Fumaroli n'hésite pas, pour sa part, à proposer très explicitement ses orientations aux responsables politiques. Cf. en particulier son article «Pour une rupture», dans lequel il appelle la majorité nouvellement élue à délaisser l'héritage des politiques culturelles depuis Malraux, au profit d'une intervention en faveur du patrimoine. *Le Monde*, 25 mars 1993, p. 2.

³. Voir par exemple les prises de position en page 2 du *Monde* du 26 septembre 1991.

⁴. C'est le sens de la lecture qu'en propose P. Urfalino au début du texte publié dans ce dossier.

enjeux qui accompagnent les politiques culturelles. Les questions suggérées par ces ouvrages sont donc nombreuses, qui mériteraient d'être mentionnées¹. On se limitera ici à indiquer quatre principaux points critiques qui nous semblent pouvoir déboucher sur des questions de recherche, auxquelles les articles qui suivent fourniront pour partie des éléments de réponse.

Première question, celle des usages de l'histoire. Jusqu'à une période récente, la référence historique n'est présente, dans la littérature sur le sujet et en particulier dans la production officielle du ministère, que pour mieux marquer la nécessaire rupture avec la situation antérieure, et notamment par rapport au «système des Beaux-Arts» de la Troisième République. On ne trouve guère de véritable référence à l'histoire que dans les thèses de Droit public, portées par les exigences académiques à retracer l'évolution de législations souvent anciennes². C'est en revanche le cas dans la plupart des écrits récents. Rendu possible par le développement de l'historiographie sur le sujet, le «rappel des origines» constitue un important enjeu. Ce «rappel» qui est aussi un «appel», forme en effet un équivalent fonctionnel aux références idéologiques dont il permet l'euphémisation. Selon l'histoire qui est produite, c'est soit un moyen classique de légitimer des pratiques par la filiation revendiquée à des origines ennoblissantes, soit à l'inverse un moyen de critiquer le présent en dénonçant les errements passés. Il v aurait lieu de s'interroger sur ce retournement du rapport au passé, qui fait par exemple que le ministère de la Culture, après avoir célébré son trentième anniversaire, finance désormais des recherches sur son histoire, et que les rétrospectives qu'il publie ne commencent pas aux années 1960, mais remontent parfois jusqu'au moyen âge.

Seconde question, celle de la définition de la culture dans ses liens avec l'intervention publique. Cette question est, on l'a vu, posée de manière à la fois accusatrice et prescriptive par Schneider et Fumaroli -comme, du reste, par de nombreux auteurs-. Au delà de ces dénonciations et/ou préconisations, l'interrogation peut s'avérer féconde. Comment la «culture», en tant qu'objet d'une politique, est-elle définie? Quels peuvent être les effets de cette catégorisation et de cette définition sur les représentations de la culture ? De telles questions pourraient être utiles à une analyse du pouvoir symbolique de l'Etat, dans le domaine particulier des choses de la culture. Les pouvoirs publics, en menant des «politiques culturelles», fixent et objectivent -plus ou moins précisément et plus ou moins explicitementune définition de la culture, indissociablement produite et productrice de la représentation dominante de la culture. En dénommant «culturelles» certaines de ces interventions et de ces institutions, et, partant, en désignant comme «culturels» les objets traités par ces interventions et ces institutions -à l'exclusion d'autres- il contribue à produire ou à entretenir les principes de vision et de division du monde social. Du domaine restreint des «beaux-arts» à celui à peine élargi des «affaires culturelles», puis à l'usage du mot «culture» lui même employé dans une acception de plus en plus large, les «politiques culturelles» se sont développées en étendant le champ de leur application. Ont-elles pour autant transformé les principes de vision de «la culture»?

En liaison avec ces questions, la différenciation des «politiques culturelles» comme catégorie distincte d'intervention publique et ses rapports aux secteurs «connexes» dont elle est

¹. Ainsi, celle du rôle des sciences sociales, traitée dans les deux entretiens publiés ci-après, ou celle de la «personnalisation», voire de «personnification» des politiques culturelles, qui fait qu'on les identifie largement au ministre qui, ces dernières années, les a incarnées. Outre l'abondant traitement médiatique que l'on sait, deux biographies de Jack Lang ont paru qui, au delà de l'histoire d'une vie, prétendent analyser la politique menée. Cf. Desneux (R.), *Jack Lang, la culture en mouvement*, Paris, Favre, 1990 ; Hunter (M.), *Les jours les plus Lang*, Paris, Odile Jacob, 1990.

². Cf. les très longues chronologies couvertes par Lang Jack, *L'Etat et le théâtre*, Paris, L.G.D.J., 1968; Mesnard André-Hubert, *L'action culturelle des pouvoirs publics*, Paris, L.G.D.J., 1969.

distinguée ou rapprochée mérite réflexion. Les livres de Fumaroli et Schneider pointent plus particulièrement les relations avec deux de ces secteurs. Tout d'abord, ils mettent en avant, à des fins de dénonciation, les liens entre «culture» et «communication», inévitablement identifiée à «propagande». En dépassant l'anathème, la logique des recoupements et des découpages, historiquement construits et historiquement variables, gagnerait à être interrogée. Recoupements qui concernent non seulement les formes de la mise en scène du politique, mais qui touchent aux transformations induites par les échanges réciproques, de l'importation dans les politiques culturelles de logiques de «communication», à la «culturisation» des politiques de communication publique. Découpages proprement politiques, qui font que la radiodiffusion et surtout la télévision, objets réputés politiquement «sensibles», n'ont pas été placés sous la tutelle du ministère de la Culture, et se sont donc largement développées en dehors des logiques qui sont les siennes. Autre secteur d'intervention, avec lequel Fumaroli et Schneider souhaitent cette fois à un rapprochement : l'éducation. Les rapports entre «culture» et «éducation», comme objets d'intervention publique, ne se laissent pas appréhender par la seule étymologie de ces deux mots, mais renvoient à des constructions institutionnelles et politiques qui restent en partie à analyser. L'engagement culturel public s'est en effet largement construit contre l'éducation, et ce pour des raisons de concurrences tant intellectuelles (cf., pour la fin du siècle dernier, notre article) qu'institutionnelles (cf. l'article de P. Urfalino, qui montre le travail de différenciation réalisé par Malraux). Il est également d'autres secteurs, dont les deux auteurs ne parlent pas, dont les relations aux «politiques culturelles» pourraient être étudiées, catégories elles aussi floues et englobantes que sont l'action sociale, l'animation socio-culturelle, ou, plus récemment, la politique de la ville. Ces distinctions aujourd'hui naturalisées, qui a priori vont de soi, s'avèrent problématiques, dès qu'on porte un regard rétrospectif ou comparatif, ou qu'on les transpose sans ménagement au «terrain» (local, notamment), toujours moins nettement ordonné.

La question des limites des politiques culturelles étant, on le voit, loin d'être résolue, qu'en est-il de la possibilité d'une «administration culturelle» ? Aux difficultés inhérentes au flou de l'objet, s'ajoute ici une contrainte particulière. C'est que, tout comme «l'art et l'argent» ont été constitués en couple antagoniste¹, le seul terme «d'administration culturelle» fait («encore», serait-on tenté d'ajouter) figure d'alliance contre-nature. Les deux pamphlets, on l'a vu, jouent sur cette «contradiction». Contradiction dont il y aurait intérêt à restituer l'émergence, analyser les effets et les modes de résolution. C'est notamment ce que propose le travail de P.-A. Four, qui montre, à partir du cas des Fonds Régionaux d'Art Contemporain, les difficultés de l'innovation institutionnelle visant à moderniser le service public culturel, contrainte structurellement à importer les règles du champ artistique.

¹. Obligeant ainsi le mécénat à la dénégation par la mise en scène du «désintéressement», comme le montre Sabine Rozier, *De l'art et de l'argent, Introduction à une sociologie du mécénat culturel des entreprises*, Mémoire de D.E.A., EHESS-ENS, 1992, 220 p.